



Le risque radon

De l'évaluation des risques à la prévention en entreprise

LE RADON

ORIGINE, PROPRIÉTÉS ET EFFETS SUR LA SANTÉ

Le radon est un **gaz radioactif incolore et inodore**. Il est issu de la désintégration successive d'uranium, qui engendre du radium puis du radon. Le radon est présent, en faible quantité mais de façon variable, dans tous les sols, les roches, ainsi que dans de nombreux matériaux de construction.

Le radon, sous forme gazeuse, va pouvoir migrer dans les bâtiments à travers les pores et les fissures de la roche et du sol.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La radon est la source principale d'exposition naturelle aux **rayonnements ionisants**.
- Le risque majeur concerne la **contamination interne** par des particules radioactives.
- Cancérogène pulmonaire** avéré classé en groupe 1 par le Centre International de Recherche sur le Cancer depuis 1987 (2^{ème} cause de cancer du poumon après le tabac).
- 3 000 décès** par an en France sont attribués au radon.
- Majoration du risque de cancer broncho-pulmonaire par l'association **radon - tabagisme**.
- Lien possible avec les "affections provoquées par les rayonnements ionisants" - Maladie Professionnelle / Régime général tableau n°6.

LE RADON

RÉGLEMENTATION ET SUIVI MÉDICAL

Le Code du travail modifié par le décret 2018-434 du 4 juin 2018 indique que l'employeur procède à des mesurages si l'évaluation des risques met en évidence que l'exposition est susceptible de dépasser la concentration de 300 Bq/m³.

Les résultats de l'évaluation des risques devront être conservés dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Le suivi médical

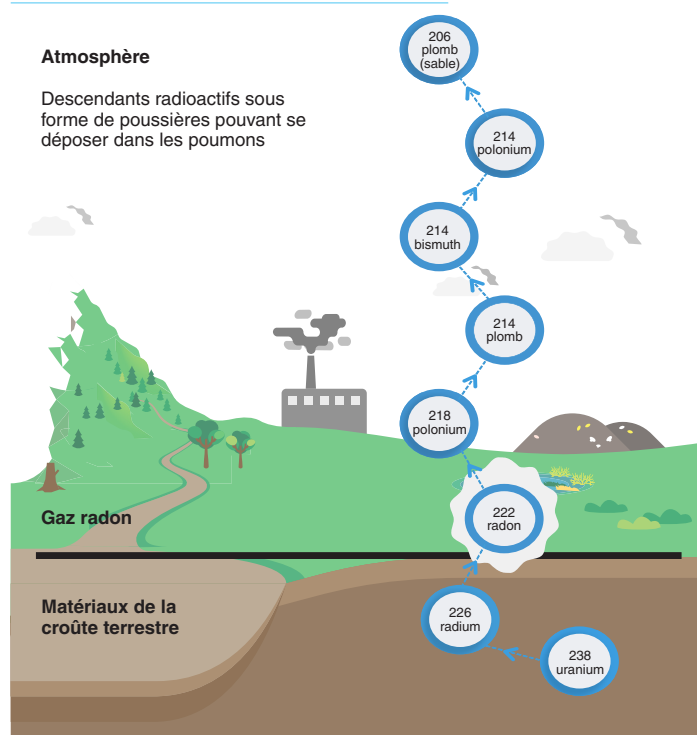
Les travailleurs dont la dose peut être supérieure à 6mSv/an bénéficieront d'un **Suivi Individuel Renforcé (SIR)**.

Ce suivi comporte un Examen Médical d'Aptitude (EMA) effectué par le médecin du travail, à renouveler au moins tous les 4 ans. Une visite intermédiaire doit être effectuée par un professionnel en santé au travail au plus tard 2 ans après l'Examen Médical d'Aptitude. Il convient également de désigner un conseiller en radioprotection si la dose est supérieure à 6mSv/an (un certificat de formation est nécessaire).

Du sol à l'atmosphère

Atmosphère

Descendants radioactifs sous forme de poussières pouvant se déposer dans les poumons



Les dispositions réglementaires spécifiques prévues notamment par le Code du travail, s'appliquent dès lors que les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à un risque dû au radon.

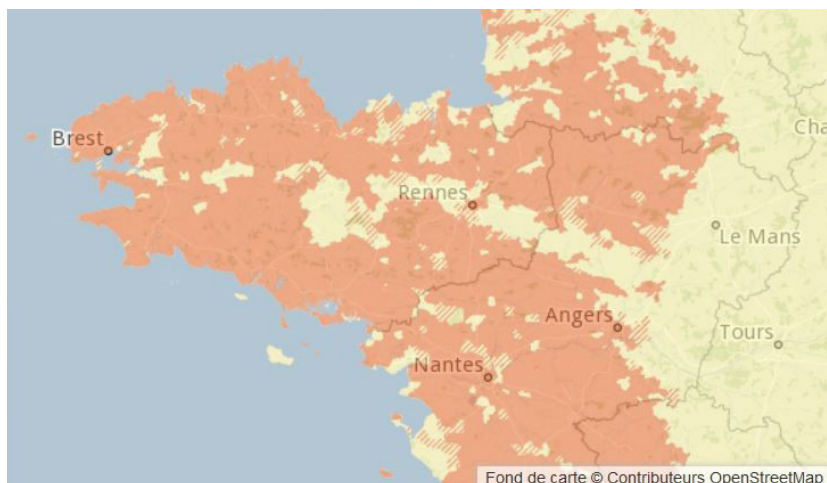
Elles concernent notamment :

- les activités professionnelles exercées au sous-sol ou au rez-de-chaussée des bâtiments ;
- certaines lieux de travail spécifiques, dont la liste et les dispositions particulières sont définies par un [arrêté du 30 juin 2021](#).

Exemples de métiers fortement exposés

Maçons, plombiers / chauffagistes, ascensoristes, gardiens de parking, salariés de maintenance (galeries techniques, interventions en vide sanitaire, carrières, égouts, barrages, tunnels, etc.).

LOCALISATION EN BRETAGNE



Carte du potentiel radon en Bretagne

Source : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

<https://www.irsn.fr/savoir-comprendre/environnement/connaitre-potentiel-radon-ma-commune#.XjzASPLSUk>

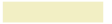
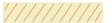

On retrouve 3 catégories à potentiel radon :

Catégorie 1 = potentiel radon faible

Catégorie 2 = potentiel radon faible mais présence de facteurs géologiques pouvant favoriser le transfert de radon vers les bâtiments

Catégorie 3 = potentiel radon significatif

LÉGENDE

-  Potentiel de catégorie 1
-  Potentiel de catégorie 2
-  Potentiel de catégorie 3

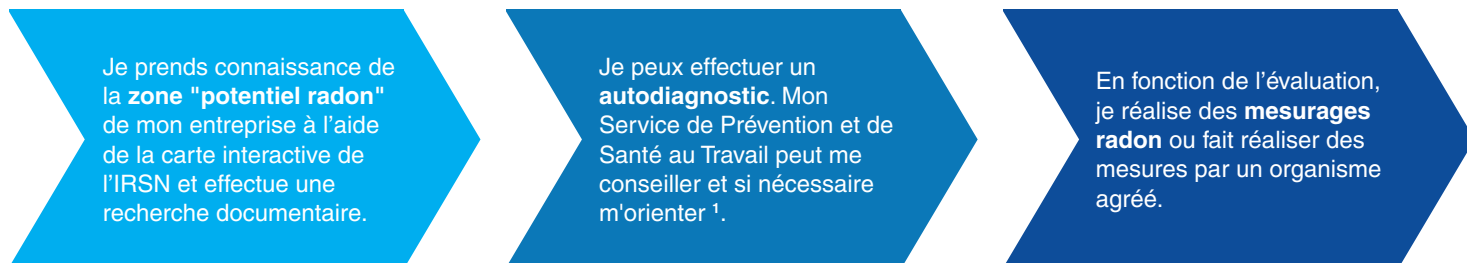


La Bretagne comprend principalement des zones à potentiel radon significatif (catégorie 3).

DE L'ÉVALUATION DES RISQUES À LA PRÉVENTION ÉVALUATION DU RISQUE RADON

Comme tous les risques, le risque d'exposition à des rayonnements ionisants, dû au radon notamment, doit être pris en compte, évalué et retranscrit dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

UNE DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION EN 3 TEMPS

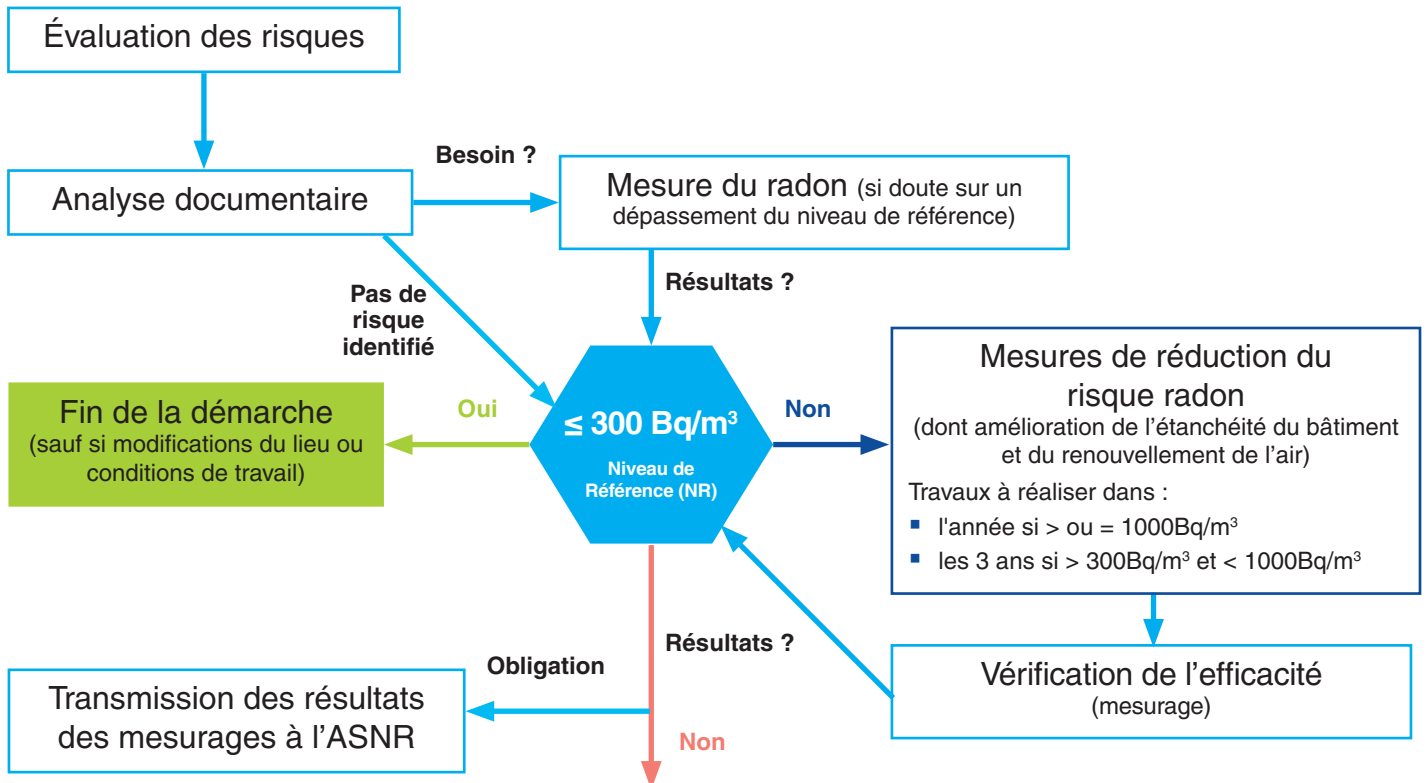


- L'employeur réalise les mesurages à l'aide de dispositifs passifs radon dont l'analyse est effectuée par un organisme agréé par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR).
Lien vers les organismes agréés : <https://www.asn.fr/espace-professionnels/agrements-contrôles-et-mesures/organismes-agrees-pour-la-mesure-du-radon>
- Les mesurages sont à faire sur une durée de 2 à 3 mois pendant la période hivernale, en occupation habituelle des locaux. Il faut compter 1 détecteur par 200m² de surface au sol avec un minimum de 2 détecteurs par bâtiment. Le niveau de référence pour le radon est fixé à 300 Bq/m³. Les détecteurs doivent être posés à hauteur des voies respiratoires (entre 1 et 2 mètres du sol).
- L'activité moyenne volumique annuelle dans les locaux de travail est mesurée sur 2 mois minimum (d'octobre à avril), en sous-sol ou rez-de-chaussée uniquement, pour tous les secteurs d'activités.
La démarche de gestion du risque radon commence par une évaluation du risque, en statuant sur la possibilité d'atteindre ou de dépasser le niveau de référence.



¹ Vous pouvez faire appel aux services de prévention des caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) si votre entreprise est une TPE, ou à des prestataires de services compétents dans ce domaine."


Les différentes étapes à respecter en fonction des résultats de mesures


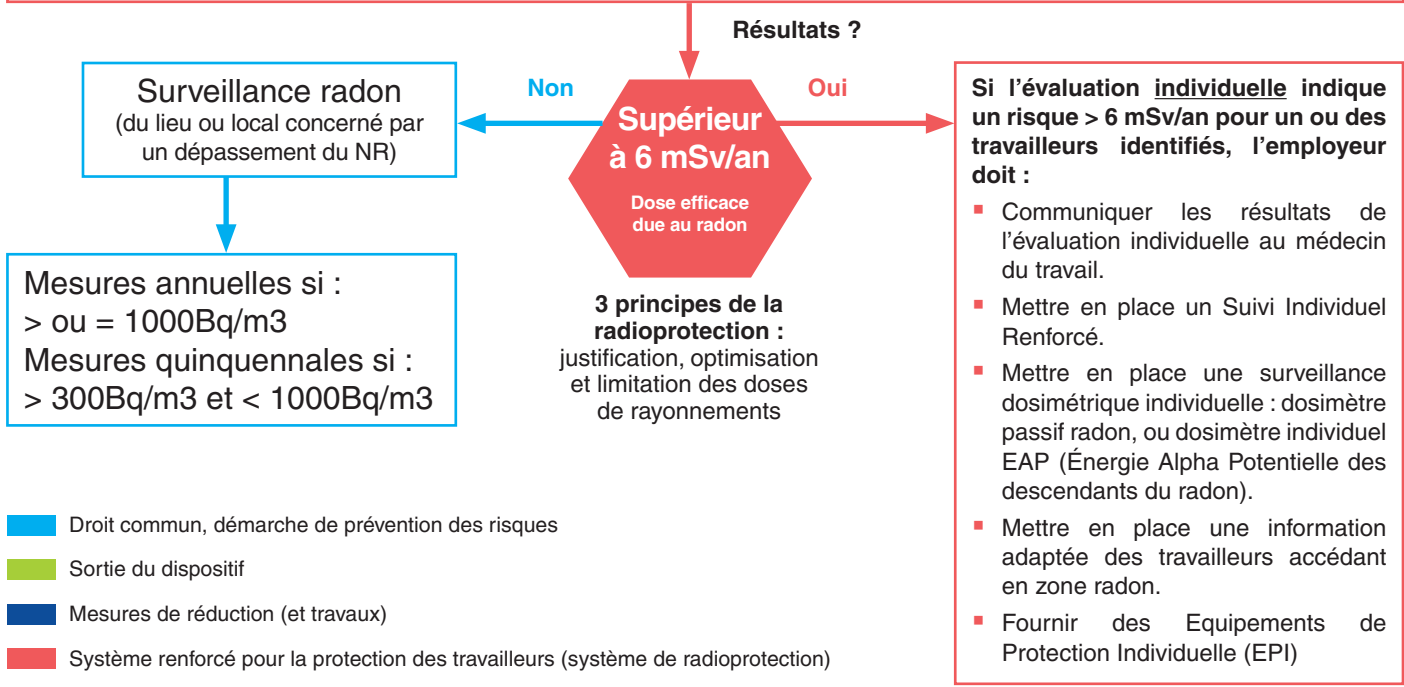


« Zones radon » : dispositif renforcé

- Délimiter une zone radon (signalisation, accès limité, vérifications périodiques de la concentration radon).
- Désigner un conseiller en radioprotection.
- Mise en place du système renforcé de protection des travailleurs.

Calcul de la dose efficace

 Outil de l'INRS « Évaluation en zone radon de la dose prévisionnelle des travailleurs »
<https://www.inrs.fr/publications/outils/Radon/outilRadon.html>

- Droit commun, démarche de prévention des risques
- Sortie du dispositif
- Mesures de réduction (et travaux)
- Système renforcé pour la protection des travailleurs (système de radioprotection)

Source : Arrêté du 15 mai 2024 relatif à la démarche de prévention du risque radon et à la mise en place d'une zone radon et des vérifications associées dans le cadre du dispositif renforcé pour la protection des travailleurs.

DE L'ÉVALUATION DES RISQUES À LA PRÉVENTION

PRÉVENTION DU RISQUE RADON

Les techniques visant à diminuer le risque d'exposition au radon s'appuient sur **2 grands principes** :

- Limiter la pénétration de radon dans le bâtiment.
- Favoriser l'élimination du radon présent dans le local.

LES VOIES DE PÉNÉTRATION DU RADON DANS UN BÂTIMENT

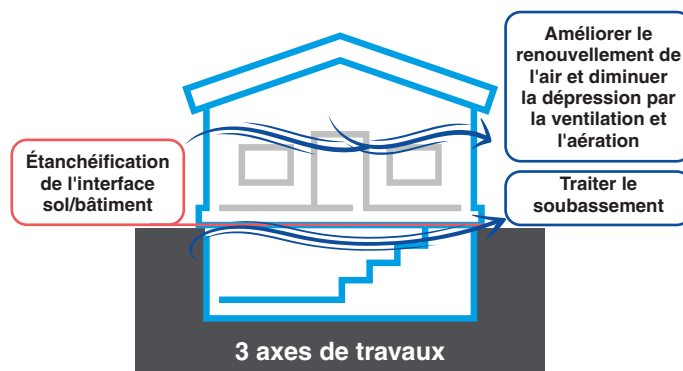
- 1 Fissures
- 2 Interstices entre les parois
- 3 Passages de canalisations
- 4 Porosité des parois



Source : Dossier "Radon en milieu de travail" - INRS

Exemples d'actions de prévention à mettre en œuvre

- Aérer régulièrement les locaux.
- Travailler sur un système de renouvellement de l'air, mécanique et/ou naturel, ou vérifier l'état et l'efficacité si la ventilation est existante (mécanique ou naturelle). Corriger les éventuels dysfonctionnements (obturation des orifices d'entrée et de sortie d'air, encrassement, défaillance de ventilateurs, etc).
- Réaliser des étanchements du bâtiment en contact avec le terrain : fissures dans les planchers et murs, trappes, passages de canalisation, etc.
- Étudier l'aération naturelle du soubassement en installant des grilles d'aération.



Pour aller plus loin :

Documents à consulter



Le radon en milieu de travail
INRS ED 4322





Arrêté du 15 mai 2024
Légifrance

Articles à lire

- INRS - [Dossier Radon en milieu de travail](#)
- ASNR - [Le risque radon : quelle prévention en milieu professionnel ?](#)
- La Direction générale du travail (DGT) - [La prévention des risques liés au radon](#)

Besoin de conseils ou d'un accompagnement ? Rapprochez-vous de votre médecin du travail.

Suivez-nous sur  

www.presanse-bretagne.org

Tous droits réservés Présanse Bretagne | Novembre 2025